



Le projet de réorganisation des DT est déjà très avancé et aujourd'hui il est devenu certain qu'il sera validé lors de la réunion du conseil d'administration de fin juin.

Le SNPA a mis l'accent sur l'impact que cette réorganisation aura sur certains personnels en demandant au DG au-delà de l'engagement de ne pas procéder à des mobilités obligatoires, de mettre tout en œuvre pour garantir un accompagnement sans faille lors des mobilités fonctionnelles.

Le SNPA rappelle qu'un changement fonctionnel peut être traumatisant.

Si la réforme est actée pour le 1^{er} janvier 2017, le SNPA a le sentiment d'avoir été partiellement entendu, car sa mise en œuvre se déroulera tout au long de l'année 2017

Réorganisation des DT

26 avril 2016

Ordre du jour



Information sur le projet de réorganisation des DT

Déclaration intersyndicale



Monsieur le Directeur Général,

Vous avez annoncé le 16 mars dernier une réorganisation des Directions Territoriales, prenant effet au 1^{er} janvier 2017, avec la nomination de 5 DT préfigurateurs sans information ni concertation préalables des instances représentatives des personnels, de droit public comme de droit privé.

Le 18 mars, le Conseil d'administration, interrogé sur le fond comme sur la forme de ce projet, a par la voix de son Président, réaffirmé notamment que :

- L'organisation de l'ONF est de la compétence du Conseil d'administration.
- L'ONF n'est pas astreint à calquer son organisation sur la nouvelle organisation administrative.
- Les régions nous intéressent du fait de leurs compétences sur l'emploi, l'économie et l'aménagement du territoire et il faut renforcer le dialogue pour qu'elles nous reconnaissent.
- Il faut conduire une évolution sans chevauchements mais avec différents scénarii possibles : une DT correspond à une région, une DT comporte plusieurs régions, une région comporte plusieurs DT.
- L'ONF doit pouvoir continuer à fonctionner avec des personnels rassurés sur leur avenir et il faut donc éviter de les traumatiser.

Les représentants des personnels que nous sommes sont conscients des impacts que pourraient générer la nouvelle organisation territoriale de la République sur le fonctionnement de l'Etablissement. Ces conséquences nécessitent une réflexion commune sur notre organisation. C'est pourquoi nous dénonçons de nouveau :

- la méthode employée, vis-à-vis des IRP, comme du Conseil d'Administration, en l'absence de « concertation préalable à la décision »,
- le manque d'écoute à l'égard des demandes des CHSCT,
- l'absence de diagnostic partagé et d'évaluation des différents scénarii à partir d'un état des lieux complet, qui doivent être soumis au Conseil d'Administration avant toute prise de décision,
- La remise en cause de l'équilibre financier de l'établissement sur 2016 et toute la durée du COP 2016-2020 à travers : les surcoûts dus aux chantiers inhérents à ce projet (adaptation du

SI, harmonisation des référentiels et méthodes de travail, transferts de MSA et changements d'employeurs, de structures de paie et de paiements, plan social, entre autres...) et la perte de production liée aux perturbations induites par les évolutions à mettre en place,

- Les problèmes de viabilité et dysfonctionnement de certaines structures vont engendrés, non seulement des surcoûts en termes de déplacements, de télécommunication et une perte totale de légitimité technique, mais également un accroissement des risques routiers,
- Un calendrier qui relève d'une volonté d'affichage mais ne tient pas compte de la capacité des structures à s'adapter dans ce délai.

A ce stade, les organisations syndicales signataires de la présente déclaration vous demandent un moratoire qui permette :

- d'engager la concertation sur différents scénarii possibles ;
- la prise en compte d'une évaluation partagée des impacts financiers et humains ;
- l'étude par un cabinet externe des impacts liés à cette restructuration en amont de toute prise de décisions et selon les scénarii envisagés. Cette étude ne pouvant pas être incluse dans le cahier des charges de l'étude en cours sur le Projet d'Etablissement ;
- la présentation de différents scénarii et leurs impacts étudiés au Conseil d'Administration, préalablement à toute décision ;
- l'identification de l'ensemble des adaptations qui seraient rendues nécessaires par les modifications d'organisation et d'en fixer le calendrier de mise en œuvre ;
- l'ouverture de négociation avec les organisations syndicales de droit public et de droit privé sur le volet social qui accompagnerait cette restructuration.

En l'état, ce projet vient impacter de manière profonde un COP 2016-2020 dont la maquette financière soulevait déjà de nombreuses inquiétudes et qui ne préconisait pas cette restructuration.

Il importe donc pour la sérénité des personnels, leur confiance dans l'avenir et la conduite de l'établissement, que les dispositions projetées puissent faire l'objet d'une approche financière fine permettant de garantir l'équilibre budgétaire nécessaire.

Enfin une réorganisation réussie doit être réalisée avec réalisme et prudence pour construire dans le sens de la pérennité en veillant à éviter la précipitation, la déstructuration et la démotivation.

Calendrier de la mise en œuvre

Une note sur la mise en œuvre a été remise en séance suite à la réunion du COPIL avec le cabinet SECAFI qui s'est tenue vendredi dernier. Le SNPA est membre de ce COPIL et y tient une place importante pour porter la parole des Gestionnaires administratifs.

Le SNPA qui demande depuis des mois que l'on donne du temps au temps en matière d'adaptation des structures de l'ONF à la nouvelle carte administrative de la France, retient de cette journée de discussions que la réforme sera crantée pour le 1^{er} janvier 2017, mais que les adaptations et notamment les mouvements de personnels (le DG s'est de nouveau engagé

à ce qu'il n'y ait pas de mobilité forcée) en matière fonctionnelle se déroulent sur l'année 2017.

Le SNPA a au cours de cette réunion mis en avant la nécessité de prendre en considération toutes les situations individuelles de manière à ne pas rajouter du stress. Le message semble avoir été entendu de la part du Directeur Général et de tous les DT préfigurateurs qui étaient présents à cette réunion. Le SNPA s'est d'ailleurs directement adressé à eux, en leur précisant qu'ils ont une lourde responsabilité dans ce domaine.

**Le SNPA invite chacune et chacun à lui faire part de ses observations et notamment des difficultés rencontrées.
Le SNPA participe aux réunions pour vous apporter la meilleure défense possible.**